

Rapport de la Commission des finances (CoFin) au Conseil communal sur le préavis municipal n° 51/2025

Demande de crédit pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires du Marais-du-Billet

Président Sergio Del Gottardo

Membres Thomas Daetwyler - Frédéric Gyga - Nathalie Bourquin Berger - Walter Lanz

La Commission des finances s'est réunie le 2 septembre 2025 à 20h00 à la Maison de Commune en présence de Monsieur Etienne Fleury, syndic, de Madame Jacqueline Dieperink, municipale, ainsi que des membres de la commission ad hoc.

Conformément à l'article 81 du Règlement du Conseil communal, la CoFin doit être consultée pour tout préavis entraînant un crédit extrabudgétaire dépassant CHF 250'000.-. A ce titre, elle examine les éléments financiers du préavis, les autres aspects étant du ressort de la commission ad hoc.

L'installation de panneaux photovoltaïques est prévue sur deux toitures (salle de gym et bâtiment scolaire) pour favoriser l'autoconsommation d'énergie renouvelable.

L'installation permettra aux bâtiments de produire leur propre énergie en journée. Cette production pourra aussi être utilisée pour la Maison de Commune.

Il ressort de ce préavis que cette installation représente un montant total de CHF 825'000.-. Ces travaux incluent :

- l'expertise préparatoire pour CHF 27'587.-
- l'installation des panneaux sur le Collège et la salle de gym pour CHF 654'000.-
- les honoraires BAMO, divers frais et imprévus pour CHF 140'000.-

Les montants sont indiqués sur la base d'un devis estimatif demandé à une entreprise spécialisée. Aucun autre devis n'a été demandé car les devis proposés ont généralement une validité trop brève.

De plus, la Commune devrait pouvoir bénéficier d'une subvention de PRONOVO d'environ CHF 75'000.-.

Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre tous les membres de la CoFin.

Contexte

Les Communes endossent un rôle de modèle dans la transition énergétique. En installant des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires, la Commune montre l'exemple et incite

les citoyens et les entreprises locales à s'engager également dans des pratiques écoresponsables.

Une telle installation sur des bâtiments utilisés en grande partie en journée permet de favoriser l'autoconsommation. Elle offre un excellent retour sur investissement à long terme (environ 20 ans). Les coûts d'entretien sont généralement faibles et les économies d'énergie sont substantielles, notamment grâce à la réduction des factures d'électricité et à la possibilité de vendre l'excédent d'énergie produite. Sur le long terme, cette autonomie énergétique contribuera donc à réduire les coûts d'exploitation des bâtiments.

Commentaires de la CoFin

La Cofin apprécie le préavis, bien détaillé, qui développe une réflexion globale sur les différents bâtiments de la Commune.

Si la Commune souhaite entamer une réflexion sur l'ajout d'un étage au Collège, il conviendra de différer la réalisation des préavis n° 46/2025 et n° 51/2025.

Le bilan entre les coûts de l'investissement, les économies et la revente d'électricité prévoit un amortissement sur 20 ans. En fonction du prix futur de rachat de l'électricité produite, cette durée pourrait toutefois être réévaluée à la hausse.

La CoFin confirme que la situation financière de la Commune permet sans autre d'assumer cette dépense d'investissement et d'entretien, probablement sans recourir à l'emprunt.

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport, la Commission des finances, à l'unanimité, vous recommande,

- vu le préavis n° 51/2025 du 25 août 2025 « pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires du Marais-du-Billet » ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 825'000.00 TTC, financé par la trésorerie courante ou par emprunt aux meilleures conditions du marché ;
- de décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 10 septembre 2025

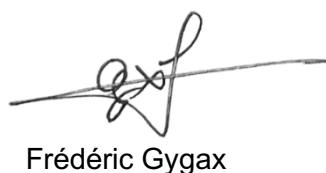
Commission des finances
du Conseil communal de Cheseaux



Sergio Del Gottardo,
Président



Thomas Daetwyler,
Rapporteur



Frédéric Gyax



Nathalie Bourquin Berger



Walter Lanz